

# CAP agricole

**Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole  
Spécialité Métiers de l'agriculture**

- > Productions Animales (PA) support Ruminants
- > Productions Végétales (PV) support Grandes cultures

## Obtention du diplôme

CAPa Métiers de l'agriculture PA ou PV

Pas d'examen final



**Contrôle en cours de formation**

(Evaluation des capacités qui composent les 7 Unités Capitalisables à valider)

- UCG1** 2 capacités intermédiaires évaluées  
(matières : Education socioculturelle, Histoire-Géographie, Mathématiques, Vie sociale et professionnelle)
- UCG2** 2 capacités intermédiaires évaluées  
(matières : Français, EPS et biologie humaine)
- UCG3** 2 capacités intermédiaires évaluées  
(matières : Français ; Vie sociale et professionnelle)
- UCP1** 2 capacités intermédiaires évaluées en situation professionnelle
- UCP2** 2 capacités intermédiaires évaluées en situation professionnelle
- UCP3** 2 capacités intermédiaires évaluées en situation professionnelle
- UCARE** 1 capacité intermédiaire évaluée en situation professionnelle

**Validation  
du  
diplôme**

En cas d'échec à l'examen le candidat conserve le bénéfice de ses **Unités Capitalisables** (UC) validées durant **5 ans** à compter de sa date d'obtention.

# CAP agricole

**Responsable Administratif:  
Secrétariat Pédagogique CAPa**

**Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole  
Spécialité Métiers de l'agriculture**

- Productions Animales (PA) support Ruminants
- Productions Végétales (PV) support Grandes cultures

**Vous êtes intéressé(e) par :**

Une formation professionnelle axée sur la connaissance et la mise en œuvre des différentes techniques de productions animales ou végétales .  
Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation au centre.

## Pré-Requis

- Etre issu(e) de 3ème générale, de l'enseignement agricole, SEGPA ou d'insertion professionnelle.
- Etre issu(e) de dispositifs particuliers d'initiation aux métiers.

## Conditions d'admission

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec :

- une exploitation de polyculture-élevage ou d'élevage spécialisé pour les productions animales.
- une exploitation à dominante culture pour les productions végétales .

Transmettre au CFA le dossier de candidature **intégralement complété + copies des bulletins notes (voir modalités sur la 1ère page du dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage.**

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

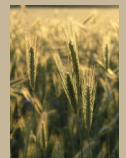
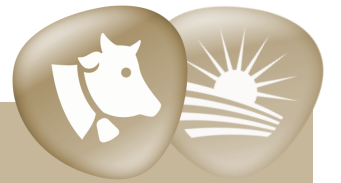
## Débouchés et poursuites d'études

### Insertion professionnelle

Salarié en qualité d'ouvrier qualifié en production agricole

### Poursuite d'études

BPA TCEEA (Travaux de conduite et d'entretien des engins agricoles)  
BAC PRO CGEA (Conduite et gestion de l'entreprise agricole)



**Apprentissage et handicap**  
Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.

# CAP agricole

## Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole Métiers de l'agriculture

- > Productions Animales (PA) support Ruminants
- > Productions Végétales (PV) support Grandes cultures



Le titulaire du CAPa Métiers de l'agriculture, diplôme de niveau 3 est appelé à occuper un emploi du premier niveau de qualification dans le secteur de la production agricole.

Ses responsabilités sont limitées aux travaux prescrits par son supérieur hiérarchique.

Situations professionnelles significatives les plus représentatives des emplois visés par le diplôme :

### Conduite d'engins agricoles et utilisation du matériel

- Vérification avant mise en route
- Conduite des engins agricoles en situation de travail

### Entretien des engins, matériels, bâtiments et équipements

- Affûtage des outils et matériels
- Entretien courant des matériels à moteur thermique ou électrique

### Communication en situation professionnelle

- Signalement des anomalies après observation des animaux (PA) ou des cultures (PV), des matériels, équipements et bâtiments
- Enregistrement et transmission des données relatives aux travaux en cours

### Situations spécifiques PA

#### Alimentation des animaux

- Distribution manuelle ou mécanisée des aliments
- Réalisation des opérations liées au pâturage
- Travaux des surfaces associées à l'élevage

#### Surveillance et soins aux animaux

- Repérage des anomalies
- Repérage des chaleurs et des signes précurseurs des mises bas
- Manipulations et interventions
- Exécution de la traite (en cas d'élevage laitier)

### Situations spécifiques PV

#### Travaux liés à la conduite des productions végétales

- Travaux du sol et de semis
- Applications de produits phytopharmaceutiques
- Protection des cultures par l'utilisation de techniques alternatives

#### Opération de récolte

- Travaux de récolte
- Stockage et conservation

## Organisation de l'enseignement

Le CAP agricole se déroule sur 2 ans :

Le cycle de 1ère et 2ème année du CAP agricole représente 840 heures de formation sur deux années d'apprentissage, soit environ 12 à 13 semaines par an en présentiel en centre.

La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.

## Architecture de la formation

La formation est construite sous forme d'Unités Capitalisables (UC).

Elle comporte :

- 3 UC générales (UCG)
- 4 UC professionnelles (UCP) dont 1 Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi<sup>1</sup>

Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de certification. Chaque capacité globale est ensuite déclinée en deux capacités intermédiaires détaillées dans le tableau ci-contre présentant le référentiel de certification.



## Référentiel de certification



UC et Capacités Générales	
Unités Capitalisables	Capacités
UCG 1	<b>CG1 Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux</b> CG1.1 Prendre position dans une situation à caractère social et civique CG1.2 Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
	<b>CG 2 Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle</b> CG2.1 S'exprimer à travers une réalisation personnelle CG2.2 Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
UCG 3	<b>CG 3 Interagir avec son environnement social</b> CG3.1 Adapter son langage et son comportement aux situations de communication CG3.2 S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif
	UC et Capacités Professionnelles
Unités Capitalisables	Capacités
UCP 1 PA ou UCP 1 PV	<b>CP 4 Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage</b> CP4.1 Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux CP4.2 Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation
	<b>CP 4 Réaliser des travaux mécanisés des cultures</b> CP4.1 Réaliser des travaux du sol et le semis CP4.2 Réaliser des travaux de récolte
UCP 2 PA ou UCP 2 PV	<b>CP 5 Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage</b> CP5.1 Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage CP5.2 Mettre en œuvre le pâturage
	<b>CP 5 Réaliser des travaux de suivi des cultures, de l'implantation à la récolte et au conditionnement</b> CP5.1 Appliquer en sécurité des produits phytopharmaceutiques CP5.2 Utiliser des techniques alternatives d'entretien des cultures
UCP 3	<b>CP 6 Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments</b> CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
	<b>UCARE<sup>1</sup> CP 7</b> Thème portant sur un support différent du premier support (lié à la PV pour les jeunes inscrits en PA et inversement)

PA : Productions Animales PV : Productions Végétales

Les 1Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi sont élaborées par l'établissement avec pour objectif :

- De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,
- D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités et des fonctions pour répondre au mieux aux besoins des professionnels et aux attentes de la clientèle.



<sup>1</sup>Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi